

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 41 (1933)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le clergé d'Yverdon à l'époque de la Réforme  
**Autor:** Gilliard, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-31867>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ments relatifs à Goethe et la Suisse, à la Bibliothèque nationale, à Berne, dans la vitrine réservée aux Romands, les Vaudois figuraient en bonne place.

<sup>39</sup> *Gazette de Lausanne*, 20 mars 1932.

<sup>40</sup> Que je remercie ici, ainsi que M. le professeur Arnold Reymond, pour leurs renseignements précieux.

<sup>41</sup> Article de Marcel Brion, dans les *Nouvelles littéraires*, 9 avril 1932. Et les récentes biographies de Goethe : en Allemagne, de F. Gundolf ; en Angleterre, de J.-G. Robertson ; en Italie, de B. Croce ; en France, de P. Amann, J.-M. Carré.

<sup>42</sup> Cf. R. Berthelot, *La sagesse de Shakespeare et de Goethe*, 1930 ; B. Crémieux, *Inquiétude et reconstruction*, 1931 ; André Suarès, *Goethe le grand Européen*, 1931 ; P. Hazard, *Présence de Goethe* (*Revue de littérature comparée*, 1932, p. 249).

---

## LE CLERGÉ D'YVERDON A L'ÉPOQUE DE LA RÉFORME

---

Nous connaissons les grands événements de l'histoire ; nous connaissons beaucoup moins bien la vie journalière des gens d'autrefois, qui a laissé moins de traces dans les documents. Et pourtant les grandes crises ont été rares, tandis que la vie ordinaire se reproduisait chaque jour. Au fond, ce que nous savons le mieux du passé, c'est ce qu'il a eu de plus exceptionnel.

Ainsi en est-il de la Réforme. Nul n'ignore les grands principes qui étaient en jeu, ni les noms des grands hommes qui ont proclamé bien haut leur foi, ni les scènes tragiques où se sont heurtés violemment les antagonismes confessionnels. Nous oublions que, pendant ce temps, des hommes médiocres continuaient une vie mesquine et terre à terre.

C'est sur cet aspect modeste des choses que nous allons jeter un regard curieux.

\* \* \*

Les archives communales d'Yverdon possèdent encore une série de comptes de la « clergie », c'est-à-dire du corps des ecclésiastiques de la ville<sup>1</sup>. Yverdon avait deux églises : la paroissiale, qui a disparu, et une chapelle située sur l'emplacement de l'église actuelle. L'une et l'autre avaient plusieurs chapelles et autels que desservait un clergé assez nombreux. En 1529-1530, il se composait d'une vingtaine de chapelains<sup>2</sup>. La plupart étaient des bourgeois d'Yverdon, et il y a une ressemblance frappante entre la liste des membres du Conseil de ville et celle des membres du clergé. Il était peu de membres du premier de ces corps qui ne compattaient dans le second un oncle, un frère ou un neveu.

Il n'y avait pas de curé à Yverdon ; les revenus de la cure étaient réunis à la mense épiscopale et l'évêque était, en droit, le curé de la ville, où il était remplacé par un vicaire; celui-ci était toujours un des chapelains, qui se succédaient à tour de rôle dans cette charge, année après année<sup>3</sup>.

Le clergé formait ainsi une petite république autonome, ou plus exactement une corporation qui administrait elle-même ses biens. Ceux-ci étaient assez considérables, grâce à la générosité des fidèles qui, depuis des siècles, s'était manifestée en faveur des églises de la ville. Le clergé possédait des rentes en argent et en nature, assignées sur des maisons et des terres, en ville et aux alentours ; des domaines aussi, en particulier des vignes à Grandson<sup>4</sup>. Il fallait faire rentrer régulièrement les premières, assurer et surveiller la culture des seconds. Un des chapelains en était chargé, avec le titre de procureur ; cette fonction était confiée chaque année à celui d'entre eux qui s'offrait à la remplir pour

le moindre salaire. Ce procédé, qui n'est plus dans nos mœurs, était courant alors<sup>5</sup>.

Les plus anciens des comptes que nous possédions<sup>6</sup> nous apprennent que les revenus annuels du clergé étaient d'environ

15,000 kg. de froment,  
1,200 kg. de seigle,  
2,500 kg. d'avoine,  
680 lit. de vin,

plus deux chapons et  $\frac{1}{2}$  litre d'huile de noix, et surtout une somme d'argent de 460 à 470 livres qui vaudrait bien aujourd'hui quelque 23,000 fr.

L'administration de ces biens comportait, il est vrai, pas mal de dépenses ; en 1529-1530 celles-ci sont d'une dizaine de mille francs<sup>7</sup>. Mais la plus grosse partie de cette somme est versée aux chapelains eux-mêmes lorsqu'ils ont dit la messe ou assuré le service d'un autel.

Une fois les dépenses déduites, il reste un solde qui est réparti par parts égales entre les chapelains. Le détail de cette répartition nous manque généralement. Nous pouvons calculer que la part de chacun devait être de 700 kg. de froment et de 600 fr. en argent<sup>8</sup>, sans parler du seigle et de l'avoine, sommes qui venaient s'ajouter aux revenus particuliers des chapelles auxquelles les chapelains étaient attachés.

On le voit, les revenus des chapelains d'Yverdon étaient modestes, mais suffisants cependant pour assurer à chacun d'eux une vie exempte des plus gros soucis matériels.

\* \* \*

Les revenus variaient d'année en année suivant que les récoltes étaient plus ou moins abondantes. Ainsi, en 1534-5, l'année qui a précédé la Réforme, la recette en céréales est

sensiblement plus faible, par contre celle en vin et en argent plus forte que celles des années précédentes<sup>9</sup>.

Les dépenses aussi sont plus élevées<sup>10</sup>; les frais d'administration se sont accrus; le procureur du clergé a dû, en particulier, soutenir plus d'un procès et chaque audience a été suivie d'un repas, modeste sans doute, mais dont la fréquence ne laisse pas de peser sur le budget. Bref, la somme à répartir n'est pas sensiblement différente de celle de 1529-1530<sup>11</sup>. Mais les chapelains ne sont plus que 15<sup>12</sup>, ou plus exactement 14, car l'un d'entre eux, mort au début de l'année, n'a pas été remplacé<sup>13</sup>, si bien que la part de chacun est légèrement supérieure: 1000 kg. de froment, 400 kg. d'avoine, 850 fr. en argent<sup>14</sup>.

Ce compte se terminait le 30 septembre 1535; six mois plus tard, les Bernois vainqueurs imposaient la Réforme à Yverdon.

\* \* \*

Les Bernois étaient intransigeants en matière de doctrine, mais ils se montraient pleins d'égards pour les personnes; ils promettaient la jouissance de leur prébende, leur vie durant, à tous les ecclésiastiques qui se soumettraient à la foi nouvelle. Qu'allait faire les chapelains d'Yverdon?

Ils s'étaient montrés jusqu'ici fort opposés à la Réforme; quelques années auparavant<sup>15</sup>, ils avaient remis 20 écus d'or au soleil — plus de 2000 fr. — à Sébastien de Montfalcon «à titre de don gratuit, pour la défense de la foi catholique contre les luthériens, que Dieu, dans sa grâce ineffable, veuille ramener à la sainte foi!» Le 16 mars 1536 encore, ils avaient déclaré croire à la messe comme leurs prédécesseurs, et ils avaient esquissé un geste de résistance. Mais cette attitude n'avait duré que quelques heures<sup>16</sup>. Ils s'étaient soumis. Ne leur jetons pas la pierre.

Enfants d'Yverdon pour la plupart, les chapelains ne pouvaient se résoudre à l'exil. Tous, sans exception, acceptèrent la Réforme, extérieurement tout au moins.

Les comptes de 1535-6 et 1536-7 nous manquent, malheureusement, mais nous avons ceux de plusieurs des années suivantes et nous y retrouvons les noms des 14 ecclésiastiques de la liste de 1535. Le compte le plus complet est celui de 1540-1 ; il nous apprend que quatre d'entre eux étaient « allés à Dieu » entre temps<sup>17</sup> ; les dix autres vivaient encore à Yverdon et touchaient, comme autrefois, leur quatorzième des revenus du clergé. Trois des prébendes vacantes étaient échues à l'hôpital de la ville, héritier désigné des biens du clergé. La quatrième des pensions vacantes avait été restituée à un ancien chapelain, Claude de Glant.

Cet ecclésiastique, également originaire d'Yverdon, avait passé à la Réforme de bonne heure ; il l'avait prêchée dans le val de Moutier et à Grandson<sup>18</sup> ; il est avec Pierre Viret un des rares Vaudois qui ait fait œuvre missionnaire dans le pays de sa naissance. C'est, du reste, la seule ressemblance qu'il avait avec le réformateur d'Orbe. Claude de Glant n'avait pas le caractère facile et son ministère fut loin d'être un modèle ; on avait dû le déposer. Mais il avait fait amende honorable et avait été réintégré, en 1539 précisément, dans le corps pastoral. C'est alors que LL. EE., en attendant de lui trouver un poste, lui avaient procuré un traitement en le réintroduisant au sein du clergé d'Yverdon dont il avait fait partie autrefois.

On ne nous dit pas de quel œil les chapelains virent revenir cet ancien collègue avec lequel ils avaient eu maille à partir jadis<sup>19</sup> et qui avait, depuis, suivi une voie qu'ils ne pouvaient approuver. Ils semblent ne l'avoir pas trop mal accueilli cependant, et ils partagèrent avec lui, fraternellement, non seulement leurs revenus, mais encore l'adminis-

tration de leurs biens communs et même leur table<sup>20</sup>, aux plaisirs de laquelle Claude de Glant n'était que trop porté.

\* \* \*

La situation financière du clergé avait été quelque peu ébranlée par les circonstances ; nous savons, par exemple, qu'au printemps de l'année 1538, les terres qui lui appartaient et qu'il louait, n'avaient pas trouvé preneur lorsqu'elles avaient été offertes en mise publique ; « et point de montes n'y furent », dit le compte<sup>21</sup>. Le clergé en avait été pour ses frais de notaire.

Mais le gouvernement bernois ne voulait pas que la révolution religieuse fût accompagnée d'une révolution sociale. Les débiteurs avaient été obligés de continuer à payer les censes et les dîmes. Le compte de 1537-8, plus encore celui de 1540-1 nous montre que les recettes n'ont pas beaucoup changé<sup>22</sup> ; elles sont même légèrement plus élevées qu'avant la conquête, du moins en argent, plus-value qui compense à peine, il est vrai, la dépréciation de la monnaie.

Aux revenus du clergé proprement dits viennent s'ajouter ceux de quelques chapelles<sup>23</sup>, si bien que la part de chacun dépasse

800 kg. de froment,  
250 kg. d'avoine et  
900 fr. en argent<sup>24</sup>.

Il est vrai que les charges avaient augmenté également. Depuis 1537 au moins, le clergé payait une partie du traitement du pasteur d'Yverdon. « Item ai délivré — dit le procureur — à maître Thomas Malingre pour son salaire à lui dû par la dite clergie pour sa peine de prêcher le saint Evangile de Dieu... assavoir 120 livres »<sup>25</sup> (4800 fr.).

Et, à partir de 1541, une partie du traitement du diacre fut également prélevée sur les revenus du clergé<sup>26</sup>.

Les comptes ne nous disent guère comment MM. de la clergie appréciaient ces nouvelles obligations. Nous savons qu'ils firent des démarches, inutiles du reste, pour ne pas devoir payer le diacre<sup>27</sup>. Par ailleurs, il semble qu'ils ne faisaient pas trop grise mine aux nouveaux maîtres ; ils leur témoignaient les mêmes égards que jadis aux seigneurs savoyards<sup>28</sup> ; ils ne manquaient pas de faire porter quelques pots de vin aux magistrats bernois qui venaient en mission à Yverdon<sup>29</sup> et, quand ceux-ci étaient des personnages de marque, ils leur offraient de l'hypocras, car les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

Ainsi, le 14 janvier 1538<sup>30</sup>, MM. Graz Ferrier et Ougs-pour boursier — lisez : le banneret de Graffenried et le trésorier romand Ougsburger — deux magistrats de premier rang étant à Yverdon, on leur présenta deux pots (3 lit.) de cette liqueur fameuse, dont les Yverdonnois avaient la spécialité<sup>31</sup>.

La recette n'en est pas compliquée : deux pots de vin de Bourgogne assaisonnés d'épices ; du vin chaud, en somme ; boisson bien agréable au gros de l'hiver, et fort coûteuse, puisqu'il y entrait pour environ 100 fr. d'épices. Encore fallait-il savoir la préparer et l'artiste culinaire mettait-il ses services à haut prix : on lui paya 12 francs pour sa peine, après quoi il alla dîner avec le procureur, aux frais de la corporation<sup>31 bis</sup>.

Le clergé conviait volontiers à sa table le bailli de Romainmôtier, quand il traversait la ville<sup>32</sup> ; il offrait à dîner à Monseigneur le bailli d'Yverdon, quand l'occasion se présentait. Il n'hésita pas même à le faire le 2 août 1538 « pour ce que, le dit jour, nous fûmes vers lui pour lui faire révérence parce que il demandait que les prêtres se devaient marier et aussi faire la leçon »<sup>33</sup>.

Il s'agit là, évidemment, des mesures prises par Berne

pour répondre aux vœux du synode tenu à Lausanne au printemps de la même année ; les pasteurs assuraient que les anciens prêtres continuaient à pratiquer en secret l'ancien culte. Le pasteur d'Yverdon était même allé à Berne pour se plaindre spécialement des anciens chapelains de la ville<sup>34</sup>. On peut penser que le bailli leur avait proposé de se marier pour prouver leur sincère attachement au nouveau régime et qu'il les avait engagés également à aller écouter les leçons des prédicants.

Espérons que le dîner rétablit la cordialité qui pouvait avoir manqué à l'audience baillivale. Le fait est que — pour autant que nous sommes renseignés — les anciens prêtres d'Yverdon ne se mirent ni à l'école des maris ni à celle des prédicants. Nous ignorerons toujours laquelle leur avait paru le plus redoutable.

Au reste, ils ne semblent pas avoir eu pour ces prédicants une aversion insurmontable. Nous les voyons dînant de compagnie avec ce même Thomas Malingre, qui les avait dénoncés à Berne et qui était un polémiste acerbe<sup>35</sup>. Il est vrai que, si ce réformateur abhorrait le catholicisme, il ne détestait pas le bon vin et qu'il était à table un fort gai compagnon, un trop gai compagnon<sup>36</sup>. Il ne faut pas nous étonner si l'ami de Clément Marot a su trouver un terrain d'entente avec MM. de la Clergie.

Aujourd'hui aussi, ne voyons-nous pas des adversaires politiques aller s'asseoir autour de la même table, quand bien même ils viennent en public d'échanger les propos les plus violents ? Ne peut-on pas penser qu'aux temps de la Réforme, les antagonistes n'étaient pas moins humains ?

\* \* \*

Cependant les repas en commun, avec les magistrats bernois ou les autorités de la ville, ne pouvaient suffire, quel-

que fréquents qu'ils fussent, à occuper les anciens chapelains, privés de l'essentiel de leur activité d'autrefois. Ils devaient se sentir quelque peu désœuvrés, les plus jeunes surtout. C'est pour cela, peut-être, que nous les voyons faire l'office du guet, les jours de foire.

Ces jours-là, il y avait affluence en ville ; comme il n'y avait pas d'agent de police en service permanent, il était nécessaire de mettre sur pied des hommes sûrs, qui avaient pour mission de surveiller les allants et venants, de maintenir l'ordre et de le rétablir au besoin, si, vers la fin de la journée, il venait à être troublé. Nous voyons les membres de l'ancien clergé assumer ces fonctions. Revêtus de leur « arnet », c'est-à-dire d'une cuirasse<sup>37</sup>, armés d'une pique, ils montaient la garde aux portes et circulaient en ville gai-lardement. Après quoi, ils allaient dîner ensemble.

Ce spectacle militaire ne manque pas de pittoresque. C'est celui que nous voulons laisser sous les yeux de nos lecteurs.

Charles GILLIARD.

#### N O T E S

<sup>1</sup> Nous devons leur conservation au fait que les biens du clergé ont passé à l'hôpital d'Yverdon.

<sup>2</sup> Henzellin Landeron, Claude de Glant, Henri Burdet, François Cordey, Jean Chamblon, Henri d'Essertines, maître de chant des Innocents, Jean Jaquier, Jean Légier, Jaques Jaccottet, vicaire, Claude Mennier, Jean Challiet, Guillaume Décombaz, François Cuendod, Louis et Pierre Bralliard, Jean Gardaz, Jean Huguet, Jean Auberjonois, Jean Griveys, Guillaume Lambert.

<sup>3</sup> Cela ressort avec évidence tant des comptes du clergé que de ceux de la ville.

<sup>4</sup> Le clergé pouvait disposer parfois de sommes assez fortes en numéraire, lorsqu'il y avait eu des legs ou des remboursements (achat de censes) et que l'on n'avait pas encore procédé à de nouveaux placements. Ainsi, le 22 janvier 1528 (ou 1529), il y avait dans son arche, en pièces d'or et d'argent et en menue monnaie, 379 florins, environ 11,000 fr. de notre monnaie.

<sup>5</sup> *Pro minori precio facere volenti.* En 1534/5, ce salaire est de 25 liv. 14 s., soit un millier de francs.

<sup>6</sup> Les comptes vont du 29 septembre d'une année au 29 septembre de l'année suivante. Celui de 1526/7 donne aux recettes :

29 muids 11 coupes 1 quarteron de froment  
5 coupes 3 quarterons de seigle  
7 muids 7 coupes 2 quarterons d'avoine, mesure d'Yverdon  
17 setiers et demi de vin, mesure de Grandson  
2 chapons,  $\frac{1}{2}$  pot d'huile de noix  
474 livres 10 sous 7  $\frac{1}{2}$  deniers

Le compte de 1529-1530 donne les chiffres suivants :

26 muids 10 coupes 3 quarterons de froment  
10 coupes 3 quarterons de seigle  
8 muids et demi-quarteron d'avoine  
10 setiers de vin, 2 chapons et  $\frac{1}{2}$  pot d'huile  
464 livres 6 sous 10  $\frac{1}{2}$  deniers.

Les différences, on le voit, sont insignifiantes ; j'ai calculé en valeurs modernes les quantités indiquées par le second de ces deux comptes.

<sup>7</sup> En 1529-1530, les dépenses sont : 1 muids 3 coupes 1 quarteron de froment, 8 coupes d'avoine et 211 livres 3 sous 7  $\frac{1}{2}$  deniers. En 1526/7, elles avaient été : 1 muids 11 coupes 1 quarteron de froment, 8 coupes d'avoine, 193 livres 8 sous 9 deniers.

<sup>8</sup> Ce sont les chiffres de 1529-1530 ; en 1526/7, le solde à répartir était, en argent, de 281 livres 1 sou et 10  $\frac{1}{2}$  deniers, mais nous ne savons pas combien il y avait de chapelains.

<sup>9</sup> Recettes : 10 muids 5 coupes 3 quarterons  $\frac{1}{2}$  de froment

4 coupes de seigle

6 muids 6 coupes 2 quarterons d'avoine

17 setiers 18 pots de vin

2 chapons,  $\frac{1}{8}$  de pot d'huile

487 livres 16 sous 5  $\frac{1}{2}$  deniers, y compris une partie des redevances en vin, qui ont été payées en argent et une partie des redevances en froment, celles dites « deys renevoz » que les statuts nouveaux du Pays de Vaud ne permettent plus de percevoir en nature. Nous ne savons à quel « statut » il est fait allusion ici.

<sup>10</sup> Dépenses : 13 coupes de froment, 8 coupes d'avoine, 239 livres 1 sou 3  $\frac{1}{2}$  deniers.

<sup>11</sup> Solde à répartir : 9 muids 4 coupes 3  $\frac{1}{2}$  quarterons de froment, 5 muids 10 coupes 2 quarterons d'avoine, 248 livres 15 sous 2 deniers.

<sup>12</sup> Jaques Jaccottet, Antoine Normand, Guillaume Lambert, Jean Légier, François Cuendod, Jean Chamblon, Jean Vallettaz, Jean Griveys, Jean Challiet, Louis Bralliard, vicaire, Jean Jaquier, Philippe Jocet, Jean Huguet, Claude Mennier, Jean Charrotton.

<sup>13</sup> Jaques Jaccottet.

<sup>14</sup> Part de chacun : 17 livres 12 sous, 8 coupes de froment, 5 coupes d'avoine.

<sup>15</sup> Le 10 février 1528 (ou 1529). Compte incomplet qu'il est difficile de dater avec certitude.

<sup>16</sup> *Revue historique vaudoise*, t. XXXIX (1931), p. 326-7.

<sup>17</sup> François Cuendod, Jean Huguet, Antoine Normand et Jean Jaquier.

<sup>18</sup> H. Vuilleumier, *Hist. de l'Eglise vaudoise*, t. I, p. 65 ss., 139 ss., 382.

<sup>19</sup> Comptes de la clergie 1530/1.

<sup>20</sup> Comptes de la clergie 1540/1.

<sup>21</sup> Comptes de la clergie 1537/8 ; à la date des 17 février et 28 avril 1538.

<sup>22</sup> Recettes de 1537/8 :

11 muids 10 coupes 3 1/2 quarterons de froment

7 muids 8 coupes d'avoine

5 setiers de vin, plus 5 livres et 10 sous en argent

509 livres 10 sous 10 deniers (y compris la somme indiquée ci-dessus).

Recettes de 1540/1 : 11 muids 1 coupe 2 1/2 quarterons de froment

7 muids d'avoine

4 setiers de vin

524 livres 1 sou 4 deniers.

<sup>23</sup> Chapelles saint Nicolas, saint Séverin, saint Roch, saint Yves, chapelle de l'Hôpital, Innocents. Revenu net total, en 1537/8, les graines étant appréciées en argent : 203 livres 13 sous 8 3/4 deniers.

— Chapelles saints Philippe et Jaques, saint Martin, saints Théodule et Michel, sainte Croix, saint Claude, saints Fabien et Sébastien, saint Antoine, saint Bernard. Revenu net en 1538, les graines étant aussi appréciées en argent, 47 livres 14 sous 2 deniers. Cette somme fut certainement distribuée entre les chapelains ; cela paraît probable également pour la première, mais cela n'est pas dit dans le compte.

<sup>24</sup> Compte de 1540/1 : 19 livres 3 sous, 9 coupes de froment, 5 coupes et un quarteron d'avoine provenant de la clergie, plus 4 livres 4 sous, 11 coupes 3 quarterons de froment, 5 coupes et 2 quarterons d'avoine provenant des chapelles.

<sup>25</sup> Compte de la clergie 1537/8, à la date du 26 février 1538. La même notice se retrouve dans le compte 1540/1.

<sup>26</sup> Compte de la clergie 1540/1. En février 1541, le gouvernement bernois avait décidé que la pension du diacre serait payée par la ville, mais celle-ci était autorisée à en faire porter le poids, en partie tout au moins, sur les biens du clergé. En effet, sur les revenus de la chapelle «des testes» (l'ossuaire) et de celle de saint Léger, le procureur du clergé prélève 18 livres pour cela.

<sup>27</sup> Claude de Gland fit, en janvier et février 1541, avec un autre chapelain, deux voyages inutiles à Berne à ce propos.

<sup>28</sup> Le 1er août 1527, le clergé avait fait porter 4 pots de vin à M. de St-Saphorin qui venait à Yverdon «pro conservacione et utilitate villae»; comptes de la clergie 1526/7. Ce seigneur était le «capitaine» d'Yverdon.

<sup>29</sup> Ainsi le 27 octobre 1537, les 28 mai et 7 août 1538 ; 6 pots la première fois, 4 les deux autres ; comptes de 1537/8.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> L'hypocras joue, dans les comptes d'Yverdon, un rôle plus grand que nulle part ailleurs dans le canton ; il était fabriqué en général par un apothicaire.

<sup>31 bis</sup> Vin 6 s. ; épices 4 fl. ; fabrication 6 s. ; dîner 4 s. ; compte de la clergie 1537/8. — Le sol vaut, avant la conquête, env. 2 fr. 50 ; après, env. 2 fr.

<sup>32</sup> 5 sept. 1538, 14 nov. 1541 ; comptes de la clergie.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Ruchat, *Hist. de la Réformation*, t. IV, p. 453 ss., 463.

<sup>35</sup> 27 juin 1538 ; compte de la clergie 1537/8.

<sup>36</sup> H. Vuilleumier, *op. cit.*, t. I, p. 135 ss., 385/6.

<sup>37</sup> Le 29 sept. et le 28 nov. 1537 ; le 26 janv., à la foire de Pente-côte et le 5 août 1538 ; en 1539, le Conseil de ville paie à l'auberge la dépense des guets, qui ne semblent pas avoir été les membres du clergé. Mais, de même qu'en 1538, en avril 1541 encore, on répare les cuirasses des anciens chapelains, aux frais de la bourse commune du clergé ; comptes de la clergie 1537/8 et 1540/1.

---

## SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Séance du samedi 26 novembre 1932,  
salle Tissot, Palais de Rumine, à Lausanne.*

M. Marius Perrin, président, ouvre la séance à 15 heures, en remerciant les municipalités de Cully et de Saint-Saphorin de leur accueil cordial, qui a grandement contribué à la réussite de la séance d'été.

Il félicite au nom de la société deux de nos membres les plus distingués : M. Georges-Antoine Bridel, président de l'Association du Vieux-Lausanne, qui vient d'être nommé membre correspondant de la Société de l'histoire du protestantisme français ; et M. Ernest Cornaz, dont l'étude sur le mariage palatin de Marguerite de Savoie vient de paraître, formant le tome XV, 2<sup>me</sup> série, des Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande. On se souvient encore parmi nous de l'épisode qu'il en avait détaché<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lu dans la séance du 13 février 1932, cf. *Revue historique vaudoise*, 1932, p. 173.